



**COMMUNE DE LA ROQUE EN PROVENCE
COMPTE RENDU DE SÉANCE N° 4
CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 21 MAI 2026 à 18 H 00

Mai dur que lei dur

Les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Mr Alexis ARGENTI, le Maire.

Présents : Alexis ARGENTI, Joël BARRIERE, Murielle BALDINI, Lydie LALOT,
Dominique DOUROV, Razika RAHAB
Pouvoirs : Thierry GUILLEMETTE à Joël BARRIERE
Absents excusés : Thierry GUILLEMETTE

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal peut se poursuivre.

Monsieur le Maire désigne comme secrétaire de séance Mr Joël BARRIERE

1 – Validation du compte-rendu de séance n°3 du 10 Avril 2026

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal présents de bien vouloir signer le compte-rendu de séance du 10 avril 2026.
Ce compte-rendu de séance est adopté à l'unanimité.

2 – Délibération n°1- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Suite à une erreur comptable, monsieur le Maire, présente la nouvelle affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 s'établissant ainsi :

Résultat de l'exercice :	29 607,17 euros
Résultats antérieurs reportés :	78 415,99 euros
Résultat à affecter :	108 023,16 euros

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent et approuvent l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 à l'unanimité.

3 – Délibération n°2 - Décision modificative n°1

Suite à la précédente délibération, il y a lieu de procéder à la régularisation de l'écriture comptable de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.
Les membres du conseil municipal acceptent cette régularisation à l'unanimité.

4 – Délibération n°3 - Demande de subvention Association la Mélodie du bonheur

Afin de poursuivre ses action, l'association La méodie du bonheur, souhaite obtenir une subvention de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal accordent à l'unanimité une participation financière d'un montant de 100 euros à l'association La Mélodie du Bonheur.

5 – Délibération n°4 - Commission impôts directs : Désignation des membres du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués au sein de la commission des impôts directs et propose :

Titulaire : Monsieur Alexis ARGENTI le Maire.
Suppléant : Monsieur Joël BARRIERE l'adjoint.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent cette proposition à l'unanimité.

6 – Délibération n°5 - Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Suite à la précédente délibération, il y a lieu de désigner 24 membres inscrits dans la liste des contribuables de la commune afin de constituer la commission communale des impôts directs pour la durée du mandat du conseil municipal. Monsieur le Maire propose :

Délégués titulaires :
Murielle BALDINI, Willem MERLOO, Marie-Josée DEMARIA, Jean-Jacques FREDY, Monique DUBOIS, Xilliam HOUPIN, Patrick NIEL, Jean-Luc DUMAS, Eric LAGUERRE, Roger RODRIGUEZ, Patricia PISCIOTTA et Robert DELBAUVE.

Délégués suppléants :
Simone RAVAILLER, Thierry GUILLEMETTE, Razika RAHAB, Dominique DOUROV, Joëlle GRITTERET, Christophe FRELAUT, Joseph VALETTE, Patrick LEBRETON, François ESPECHE, Mireille GASIGLIA, Marie Hélène GASIGLIA et Virginie MERLOO.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent cette proposition à l'unanimité. Cette commission sera composée de monsieur le Maire et de son adjoint.

7 – Délibération n°6 - Nomination au sein des commissions communautaires des propositions de candidats (CCPC)

Afin de proposer « un cadre de transparence et d'équité » concernant les candidats à l'attribution des logements sociaux, la CASA s'est dotée d'une commission d'attribution CCA. La commune doit être présente à cette commission par l'intermédiaire de deux élus ou leurs suppléants pour une durée de six ans. Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les nouveaux membres. Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de nommer :

Délégués titulaires : Thierry GUILLEMETTE et Joël BARRIERE
Délégués suppléants : Dominique DOUROV et Murielle BALDINI

8 – Délibération n°7 - Demande de concession colombarium

Cette délibération concernant directement Mme Lydie LALOT, conseillère municipale, celle-ci ne prend pas part au vote et quitte la séance. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'accorder une concession funéraire à madame Lydie LALOT au colombarium de la commune. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal accordent cette concession (case N°12) à l'unanimité, pour une durée de 50 ans à compter du 22 mai 2026, pour un montant de 1000,00 euros.

9 – Délibération n°8 - Convention avec la CASA pour mise à disposition de borne de recharge électrique

La commune étant nouvellement équipée d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et qu'il s'agit d'une compétence de la CASA devant être constatée par procès-verbal entre chacune des communes et de la CASA, il convient de délibérer.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les termes des procès-verbaux et de leurs avenants de mise à disposition du domaine public entre la commune de La Roque en Provence et la CASA. Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer les procès-verbaux de mise à disposition avec les quinze communes de la CASA concernés et tous les actes inhérents à l'exécution de cette délibération.

10 – Délibération n°9 - Convention antenne relais TOTEM 2026-2038

Monsieur le Maire rappelle que le 5 mai 2021, la commune a signé une convention avec la société TOTEM pour installer des équipements techniques liées à la téléphonie, à l'internet, sur une parcelle dont elle est propriétaire. Orange a notifié l'apport d'un pylône au profit de sa filiale TOTEM.

La redevance pour l'occupation du Domaine Public a été fixée à 10.000 euros par an revalorisée de 2 % par an. Le bail est consenti pour 12 ans tacitement prorogé par périodes successives de 6 ans.

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent monsieur le Maire à signer l'avenant avec ORANGE et la convention avec TOTEM, à l'unanimité.

11 – Délibération n°10 - Demande de concession colombarium

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'accorder une concession funéraire à monsieur et madame IMBERT au colombarium de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal accordent cette concession (case N°19) à l'unanimité, pour une durée de 50 ans à compter du 22 mai 2026, pour un montant de 1000,00 euros.

12 – Proposition du Département Foyer d'accueil pour migrants mineurs

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de réfléchir sur une proposition du Département permettant de créer un centre d'accueil pour migrants mineurs sur la commune de la Roque en Provence.

La séance est levée à 19 H.